

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2918**

Intitulé

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Santé, environnement, techniques industrielles et commerciales (SETIC)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président d'université, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les interdépendances entre les secteurs de la santé et de l'environnement comme leurs applications industrielles sont multiples et complexes.

Le technicien supérieur de l'industrie pharmaceutique et cosmétologique participe aux opérations de fabrication de médicaments et de cosmétiques sous la direction d'un ingénieur ou d'un chercheur.

Sur les lignes de fabrication, il étalonne les appareils de mesure. Il réalise des essais de formulation et de développement galénique (gélule, comprimé...). Il effectue des contrôles des qualités physiques, chimiques et biologiques des matières premières, des produits en cours de fabrication puis des produits finis. S'il constate des anomalies, il en identifie les causes à l'aide de logiciels de gestion de production.

Au niveau du contrôle qualité, il vérifie la conformité des produits et des composants par rapport aux normes. Par ailleurs, il participe à la mise au point et à la validation de nouveaux procédés et méthodes. Il propose aussi des adaptations au niveau de l'organisation.

Il peut aussi participer à la commercialisation des produits lors de leur mise sur le marché.

Le technicien supérieur en production végétale ou phytologie planifie des cultures en suivant un protocole défini. Il tient à jour un fichier d'identification des graines, des plantes (fraîches, médicinales) et hybride les espèces. Responsable du matériel et du fonctionnement des installations, il entretient et surveille les cultures sur différents sites (en serres hors-sol, en champ...). Il prépare des solutions nutritives et assure leur stérilisation. Il élimine les déchets végétaux et les effluents. Il diagnostique les infections courantes (attaques parasitaires) et effectue les traitements phytosanitaires adaptés.

Avoir le sens des responsabilités Se conformer à des processus méthodologiques rigoureux

Comparer et synthétiser des informations scientifiques

Comprendre l'anglais technique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce technicien supérieur travaille dans les laboratoires pharmaceutiques et les laboratoires de contrôle dans les domaines du médicament, de la phytologie et de la cosmétologie.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Chimie générale et organique, biochimie, physiologie - Statistiques, méthodes d'analyse, pharmacologie
- Botanique appliquée, hydrologie, immunologie, microbiologie, toxicologie
- Pharmacognosie, chimie thérapeutique, pharmacie galénique
- Informatique, recherche bibliographique, techniques d'expression, langues vivantes
- Droit et législation, économie d'entreprise, gestion, comptabilité, techniques de commercialisation
- Biologie cellulaire, biologie moléculaire, mathématiques, biologie animale, biophysique

Options :

- Technicien de l'industrie pharmaceutique et cosmétologique (formulation, biopharmacie)

- Phytologie (biologie végétale, reconnaissance de plantes dans leur milieu, plantes médicinales, phytopathologie)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle		X

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	idem
---	---	------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 1984

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

environ 30% de reçus en 1ère année et 90% en 2nde année

Autres sources d'information :

http://pharmacie.univ-lille2.fr/etudiant/autres_diplomes/deusts/se/index.html

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :